

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025 A 19 H 00 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	18
MEMBRES PRESENTS	:	13
MEMBRES ABSENTS	:	05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie JUND - STEINMETZ
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Daniel TREIBER, pouvoir à M. Jacky BRUCKER
Mme Agnès FISCHER, pouvoir à Mme Martine FOHR
M. Christian SCHOTT, pouvoir à M. Patrick SCHOTT
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Julien ANSTETT, pouvoir à M. Bernard BECK

La convocation pour la séance a été transmise le 6 novembre 2025 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Mireille SCHNEIDER, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

MARCHE PUBLICS

Création d'un commerce et d'un foyer pour seniors, marché 2024-01 :

- Lot n° 11 – chape : avenant n° 1

Il a été convenu avec le maître d'œuvre que l'entreprise ne fasse plus la chape de ravoirage prévu au projet, dans la partie ancienne. Concernant la partie neuve, le maître d'œuvre a accepté la proposition de l'entreprise de partir sur de la mousse projetée pour le même tarif.

Le montant de l'avenant s'élève à - 3 118,44 € H.T. soit - 9,4 % de baisse sur le marché attribué.

- Lot n° 12 – carrelage : avenant n° 1

Faïence murale posée sur toute la hauteur du mur des toilettes publiques. Dans le projet initial, le carrelage n'était prévu qu'à la mi-hauteur.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 210,50 € H.T. soit 3,7 % de hausse sur le marché attribué.

- Lot n° 12 – carrelage : avenant n°2

Fourniture et pose d'étanchéité, faïence murale pour la douche de la pièce cocooning.

Le montant de l'avenant s'élève à 440,10 € H.T. soit 1,1 % de hausse sur le marché attribué.

- Lot n° 18 – serrurerie : avenant n°1

Le store-banne chiffré lors du dépôt de l'offre, en «Prestation Supplémentaire Eventuelle», n'avait pas été sélectionné, il l'est à présent : + 17 825 €. Des éléments ont été supprimés : des supports panneaux photovoltaïques, des platines de prescellement, la main courante en inox. Des quantités ont été revues à la baisse sur le bandeau décoratif.

Le montant de l'avenant s'élève à 2 858,93 € H.T. soit 10,6 % de hausse sur le marché attribué.

LOCATION DE BIENS

Au 1^{er} aout 2025, M. Damien KIEFFER occupe un logement, 1^{er} étage, 6, rue de l'Église.

Au 1^{er} septembre 2025, M. Jacky DARSCH et Mme Maria-Divina FERNANDEZ occupent la maison au 11a, rue de la Gare.

Au 1er novembre 2025, M. Kevin GENTNER et Mme Donna HERRMANN occupent le logement, 1er étage du 1, rue du Foyer.

Par ailleurs, tous les logements 1, rue du Foyer, 2-4-6, rue de l'Eglise possèdent désormais leur DPE, suite au passage de la société SOLARIS de Haguenau qui a diagnostiqué l'ensemble des logements en location en octobre.

IV. COMMISSION COMMUNALE

COMMISSION «DES FINANCES»

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission des finances du 9 octobre 2025 :

Etaient présents : Mmes et Mm. Patrick SCHOTT, Isabelle HALTER, Martine FOHR, Joelle SCHOTT, Christian SCHOTT, Nicolas HALTER.

1/ SITUATION BUDGETAIRE AU 09/10/2025

La situation budgétaire présente un excédent en section de fonctionnement de 245 033,74 € et de 540 869,59 € en investissement soit un résultat cumulé de 785 903,33 €.

Les états comptables détaillés, par chapitre/article, recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sont projetés. La commission n'émet pas de remarques particulières sur le sujet.

2/ TARIFS COMMUNAUX 2026

Les membres émettent un avis favorable à la reconduction des tarifs votés au titre de l'année 2025 pour l'exercice 2026, hormis les ajouts ou modifications suivantes :

Droit de place

. Installation d'un cirque (par jour de présentation) 150,00 €

Location de l'espace socioculturel

. Forfait ménage, coût horaire 35,00 €

3/ POINTS SUR LES IMPAYES DES REDEVABLES

La commission a pris connaissance des «états des restes à recouvrer» issus du Service de Gestion Comptable de Haguenau.

La situation est meilleure que l'an dernier, des dettes ont été apurées ou redressées depuis 1 an. Monsieur le Maire demande de continuer de relancer les redevables afin de poursuivre le recouvrement des impayés.

4/ FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUEN ACKER

Le permis d'aménager du lotissement a été déposé le 30 septembre 2025, il est en cours d'instruction. La consultation du marché public des travaux d'aménagement devrait avoir lieu au printemps prochain, et les travaux débuter à l'été prochain. Les premiers lots pourraient être vendus fin 2026.

La situation financière actuelle est déficitaire. Pour rappel, le compte administratif 2024 du lotissement présente un résultat cumulé de - 641 952,73 euros.

L'ensemble des dépenses actuelles concernent les honoraires du maître d'œuvre et ses collaborateurs, les honoraires de l'assistant au maître d'ouvrage, les diagnostics des sols, les fouilles archéologiques, ainsi que le coût transféré des différentes parcelles achetées à l'origine sur le budget de la commune.

Selon une estimation du bureau d'étude BEREST, le coût total des travaux d'aménagement du lotissement s'élèvera à 2 366 000 euros, et devrait s'étaler sur 2026 et 2027.

Un plan de financement prévisionnel et pluriannuel est présenté. Une fois tous les lots vendus, à l'issue des cinq prochaines années, le budget du lotissement Neuen Acker sera complètement financé et en suréquilibre. En attendant la fin de la vente des lots, afin de combler le déficit actuel du budget et financer les dépenses importantes à venir, un apport temporaire de fonds propres s'avère primordial.

Après en avoir débattu, la commission finance approuve la nécessité de recourir à un prêt bancaire de 2 000 000 d'euros, sur le budget annexe du lotissement, afin de recouvrir les dépenses de cette opération, dans l'attente de la vente de l'ensemble des terrains.

Les principales banques pourront être consultées ainsi que la Banque des Territoires, et la meilleure offre pour le projet sera approuvée lors d'un prochain conseil municipal.

V. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : TARIFS COMMUNAUX 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la proposition établie par la commission de finances lors de sa réunion du 9 octobre 2025,

. décide de fixer les tarifs communaux conformément à l'annexe jointe à la présente décision, à compter du 1er janvier 2026.

VI. FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUEN ACKER : EMPRUNT

Pour préfinancer l'opération du lotissement communal «Neuen Acker», à savoir les acquisitions foncières, les frais du maître d'œuvre et bureaux d'étude, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, les fouilles archéologiques, et les futurs travaux de viabilisation, le maire propose de recourir à un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

Des établissements bancaires ont été consultés à la mi-octobre pour une proposition de prêt relais pour la somme de deux millions d'euros pour une durée de 3 ans. Après consultation, la Banque Populaire et la Banque des Territoires ne proposent pas ce type de produit. Le Crédit Agricole et la Banque Postale n'ont pas proposé d'offre malgré les échanges. La Caisse d'Epargne a proposé une offre ainsi que le Crédit Mutuel. C'est cette dernière qui a proposé un taux d'emprunt d'un demi point plus bas que son concurrent, pour des conditions de frais et de remboursement anticipé similaires.

La vente des terrains couvrira entièrement toutes les dépenses liées au lotissement. Le prix du terrain sera calibrée en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne pouvoir au maire pour conclure un prêt «relais in fine» d'un montant de 2 000 000,- € auprès du Crédit Mutuel afin de préfinancer le budget du lotissement «Neuen Acker», au taux fixe de 3,22 % sur une durée de 36 mois,

Précise que le remboursement du crédit relais sera effectué par la vente des terrains vendus du lotissement, au regard de la trésorerie,

Décide d'inscrire chaque année les crédits budgétaires relatif au remboursement du capital et des intérêts,

Autorise le maire à signer l'ensemble des documents liés à la souscription du prêt.

VII. FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEUEN ACKER : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2025-01

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe lotissement de la commune pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Approuve la décision budgétaire modificative 2025-01, comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «NEUEN ACKER»

Section d'investissement

Dépenses

231	Immobilisations corporelles (en cours)	+ 1.033.000,00 €
	TOTAL DEPENSES	1.033.000,00 €

Recettes

1641	Emprunts auprès des établissements financiers	+ 1.033.000,00 €
	TOTAL RECETTES	1.033.000,00 €

VIII. DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU CHEMIN DE FER

Le maire fait savoir au conseil municipal que Mmes Anita HAASSER, domiciliée à Marseille, Marie-Jo MARIOTTE, domiciliée à Château-Thierry, propriétaires indivis la parcelle n°14 section AN, de 22,36 ares sise rue du chemin de fer, classée d'une part en zone constructible UB2 pour 6,28 ares, et d'autre part en zone naturelle non constructible N1 pour 16,08 ares, ont fait part de leur intention de céder ce bien à la commune.

Le prix de cession proposé est de 8.500,- € pour l'are constructible, et de 45,- € pour l'are non constructible, soit 54 103,6 € pour l'ensemble du terrain.

Le conseil municipal,

après délibération,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve la cession à la commune de Schirrhein de la parcelle référencée section AN, n° 14, située rue du Chemin de Fer, avec 22,36 ares, propriété indivise de Mmes Anita HAASSER, et Marie-Jo MARIOTTE, au prix de 8.500,- € pour l'are constructible, et de 45,- € pour l'are non constructible, soit 54 103,60 €
- . charge l'étude notariale de Maîtres Marilyne CROVELLA DURAND et François HOLL, de Bischwiller, d'établir l'acte de cession correspondant.

IX. PERSONNEL COMMUNAL

PROJET D'ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des CAP,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 et 23 juillet 2025,

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion sont déterminées dans les domaines suivants :

- . la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines,
- . les orientations générales en matière de Promotion Interne et de valorisation des parcours professionnels, ainsi que l'égalité professionnelle hommes / femmes,

Considérant que dans chaque collectivité des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale,

Considérant le souhait de l'autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation des lignes directrices de gestion.

PERSONNEL TITULAIRE DE LA F.P.T. - CrÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'agent technique polyvalent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide,

la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un emploi permanent à temps complet, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

PERSONNEL CONTRACTUEL - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Le maire rappelle que l'ouverture du Foyer pour seniors devrait s'achever dans les prochaines semaines. L'ouverture de cet accueil de jour pour les seniors, tout au long de l'année, nécessitera un pilotage de la structure, un accueil des usagers, et une gestion des activités au quotidien.

La procédure de recrutement d'une coordinatrice-animateuse a été lancée en septembre dernier et s'est achevé en octobre aboutissement à la sélection d'un candidat.

Le maire fait savoir qu'il y a lieu de créer le poste correspondant, et invite le conseil municipal à délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide,

la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 17 novembre 2025.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice en vigueur de l'échelon 6 du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

REGIME INDEMNITAIRE – Mise à jour

Le maire indique au conseil municipal que les délibérations instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dit «RIFSEEP», au profit des personnels communaux a été mise à jour lors du conseil du 4 avril 2024.

Suite à la création de poste pour le recrutement du coordinateur-animateur au foyer pour seniors, il conviendra à présent de la faire figurer la filière animation.

DECISION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

. de modifier et de compléter, avec effet du 1^{er} novembre 2025, les dispositions des délibérations des 13.04.2017, 05.07.2018, 12.12.2018, 04.04.2024 comme suit :

Filière animation

- . Cadre d'emplois des adjoints d'animation territorial – Groupe fonctionnel 1 : le montant du plafond annuel du RIFSEEP est fixé à 12 600,- €.
- . Hormis les modifications et compléments susdits, les dispositions des délibérations des 13.04.2017, 05.07.2018, 12.12.2018, 04.04.2024 demeurent inchangées.

X. INFORMATIONS

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Maison sur terrain de 4,78 ares, 80, rue Principale
- . Maison sur terrain de 8,51 ares, 2a, rue Boschweg
- . Maison sur terrain de 4,00 ares, 5b, rue Kirchlach
- . Maison sur terrain de 7,22 ares, 9, rue du Stade
- . Maison sur terrain de 7,51 ares, 14, rue de la Clairière
- . Maison sur terrain de 6,38 ares, 14, rue des Hêtres
- . Débarras de 2 m², 82, rue Principale
- . Maison sur terrain de 10,78 ares, 7, rue Kirchlach
- . Combles de 175 m², 82, rue Principale
- . Parking + terrasse au 82, rue Principale
- . Terrain de 17 m², 82, rue Principale
- . Terrain de 17 m², 82, rue Principale
- . Maison sur terrain de 10,60 ares, 15, rue Kirchlach
- . Maison sur terrain de 6,13 ares, 6, Impasse du Ruisseau

LOGEMENT 2, RUE DE L'EGLISE

Un logement du 1^{er} étage au 2, rue de l'Eglise sera vacant à partir du 1^{er} décembre prochain. Des travaux de rénovation sont nécessaires et la location de l'appartement pourrait se faire à partir du 1^{er} février 2026.

ESPACE ARTISANAL «LA CHOCOLATERIE»

Le local actuellement occupé par la Société K & W sera disponible à partir du 1^{er} juin 2026.

POSTE DE COORDINATRICE – ANIMATRICE

La cellule de recrutement s'est positionnée, à l'unanimité, sur la candidature de Mme Laura TRAUTMANN pour le poste de coordinatrice – animatrice des activités seniors. Le Maire a validé ce choix.

La mission débutera le 17 novembre prochain pour un contrat initial de 6 mois.

La candidate bénéficie d'une bonne expérience dans l'animation et pourra être opérationnelle très rapidement.

Composition de la cellule de recrutement : Mmes Isabelle HALTER, Martine FOHR, Martine HALTER, M. Bernard BECK.

XI. DIVERS

- . La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 17 décembre 2025 à 19 h 00.
- . Les élections du conseil municipal des jeunes auront lieu le mardi 18 novembre 2025. L'installation du conseil municipal des jeunes se fera le samedi 22 novembre 2025.

PROCES-VERBAL ARRETE LE

Le maire,
Patrick SCHOTT

La secrétaire de séance,
Mme Mireille SCHNEIDER